



CADEUL

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Plateforme de revendications – Élection partielle dans Jean-Talon - 2023

Caucus des associations étudiantes

Présentée lors de la séance du 22 septembre 2023

Automne 2023

RECHERCHE ET RÉDACTION :

Alexandre Malenfant, chercheur
Carolane Fillion, conseillère politique et attachée de presse

SOUS LA DIRECTION DE :

James Boudreau, président de la CADEUL
Samuel Gilbert, vice-président aux affaires externes de la CADEUL

CORRECTION :

Emmy Guilbault, adjointe administrative

La Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) existe depuis 1981. Elle représente plus de 89 associations étudiantes et plus de 35 000 étudiants et étudiantes de premier cycle de l'Université Laval.

La CADEUL a pour mission de représenter les étudiantes, les étudiants et les associations étudiantes membres afin de promouvoir et de défendre leurs droits et leurs intérêts en matières pédagogique, politique, économique, sociale et culturelle. Cette représentation se fait tant au sein de l'Université Laval que sur les scènes régionale et nationale.

Par ailleurs, la CADEUL encourage ses membres à s'impliquer dans leur milieu, stimule leur potentiel et met de l'avant leur vision collective, notamment :

- en créant des liens entre les associations et en favorisant la communication avec les étudiantes et étudiants ;
 - en développant des outils pour les aider à réaliser leurs ambitions ;
 - en les aidant à devenir des leaders dans leur milieu ;
 - en offrant des services adaptés à leurs besoins ;
 - en défendant leurs intérêts.
-

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)

Bureau 2265, pavillon Maurice-Pollack, Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : (418) - 656-7931 — Télécopieur : (418) - 656-3328

Courriel : cadeul@cadeul.ulaval.ca - Site Internet : <http://www.cadeul.com/>

Table des matières

Introduction1

1. Le logement1

2. La mobilité durable5

3. L'environnement9

4. Enjeux de société13

5. Condition étudiante15

Recommandation 1 :

Que le gouvernement du Québec instaure un programme structurant et permanent qui permettrait de financer des projets de logements abordables à but non lucratif dédiés exclusivement à une clientèle étudiante.

Recommandation 2 :

Que le gouvernement du Québec modifie le calcul des dépenses admises du programme de l'Aide financière aux études (AFE) en établissant le montant considéré en frais de subsistance comme étant le triple du loyer moyen de la ville ou de la région dans laquelle habite la personne étudiante.

Recommandation 3 :

Que le gouvernement du Québec crée un registre des loyers provincial aisément accessible au grand public.

Recommandation 4 :

Que le gouvernement du Québec maintienne son appui financier au projet de tramway de la Ville de Québec.

Recommandation 5 :

Que le gouvernement du Québec bonifie largement les sommes investies pour financer des projets en lien avec le transport actif en milieu urbain.

Recommandation 6 :

Que le gouvernement du Québec s'engage à réaliser la phase 4 de la promenade Samuel-De-Champlain à Québec, et ce, sous forme de promenade linéaire.

Recommandation 7 :

Que le gouvernement du Québec renonce à la construction d'un projet de tunnel entre Lévis et Québec.

Recommandation 8 :

Que le gouvernement du Québec mène des études permettant d'approfondir les avantages, les inconvénients et les coûts liés à la mise en place de solutions alternatives au projet du troisième lien pour alléger les problèmes de congestion aux heures de pointe dans les déplacements entre Lévis et Québec.

Recommandation 9 :

Que le gouvernement du Québec revoie à la hausse ses cibles de réduction des émissions de GES et planifie des investissements considérables pour atteindre ces nouvelles cibles.

Recommandation 10 :

Que le gouvernement du Québec développe des mesures d'écofiscalité plus contraignantes envers les entreprises et les institutions, notamment envers celles qui émettent de larges quantités de CO₂.

Recommandation 11 :

Que le gouvernement du Québec se dote d'une enveloppe de financement afin de soutenir la recherche et l'innovation universitaire dans le domaine climatique, entre autres pour des projets particuliers visant à développer de nouveaux procédés industriels plus sobres en carbone.

Recommandation 12 :

Que le gouvernement du Québec soutienne financièrement les universités afin que s'accélère la transition énergétique sur les campus.

Recommandation 13 :

Que le gouvernement du Québec reconnaisse l'existence du racisme systémique au sein des institutions et de la société et qu'il mette en place des mesures visant à combattre ses effets, notamment en déconstruisant les préjugés et stéréotypes à caractère racial, ainsi qu'en analysant et modifiant les politiques publiques qui perpétuent le racisme systémique.

Recommandation 14 :

Que le gouvernement du Québec effectue une réforme du mode de scrutin afin d'instaurer un système proportionnel mixte compensatoire à redistribution régionale.

Recommandation 15 :

Que le gouvernement du Québec légifère afin que les violences à caractère sexuel soient exclues des clauses d'amnistie dans les conventions collectives des établissements d'enseignement supérieur.

Recommandation 16 :

Que le gouvernement du Québec annule la déréglementation des droits de scolarité pour la communauté étudiante internationale et rétablisse le système de versements des subventions normées destinées aux universités.

Recommandation 17 :

Que le gouvernement du Québec s'assure que l'ensemble des personnes étudiantes internationales soient admissibles à l'assurance maladie et l'assurance-médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), et ce, à un coût annuel moins élevé que leur régime d'assurance privée.

Recommandation 18 :

Que le gouvernement du Québec modifie le Programme d'expérience québécoise (PEQ) afin qu'il revienne aux conditions en place avant que le programme soit réformé en 2020.

Recommandation 19 :

Que le gouvernement du Québec maintienne dans ses prochains budgets le même niveau d'investissements pour répondre aux besoins des personnes étudiantes autochtones que ceux prévues jusqu'en 2027, soit une somme moyenne de 9 millions de dollars par année.

Recommandation 20 :

Que le gouvernement du Québec maintienne dans ses prochains budgets le même niveau d'investissements pour développer l'offre de service en santé mentale dans les universités que celui prévu jusqu'en 2026, soit une somme minimale entre 17 et 22 millions de dollars par année.

Recommandation 21 :

Que le gouvernement du Québec définisse clairement les modalités de mise en place des futurs corridors de services en santé mentale entre les établissements d'enseignement supérieur, le réseau de santé et des services sociaux et les organismes communautaires.

Recommandation 22 :

Que le gouvernement du Québec rémunère toutes les personnes étudiantes qui réalisent un stage dont les tâches s'apparentent en majeure partie à un emploi réel, tels que les stages de mise en œuvre de compétences et les stages d'acquisition de compétences.

Introduction

Le 31 juillet dernier, l'ex-députée de Jean-Talon, madame Joëlle Boutin, démissionnait officiellement de ses fonctions de parlementaire, annonçant du même coup la venue prochaine d'une élection partielle dans la circonscription de Jean-Talon. Le 30 août dernier, le Gouvernement du Québec a officiellement déclenché la campagne électorale pour l'élection dans Jean-Talon. Le 2 octobre 2023, les électrices et électeurs de la circonscription devront voter pour leur prochaine représentante ou représentant. Considérant que le campus de l'Université Laval est situé au cœur de la circonscription et qu'une partie significative de sa population étudiante a choisi Jean-Talon comme milieu de vie, nous jugeons important de rappeler aux différentes candidates et candidats les multiples revendications de la population étudiante de premier cycle à l'Université Laval.

Ainsi, la CADEUL s'est mobilisée à l'interne pour mettre à jour une plateforme de revendications électorales qui illustre les aspirations de ses membres. Les positions des membres de la CADEUL s'étendent au-delà de la condition étudiante : on retrouve également dans ce document des revendications liées au logement, à la mobilité durable, à l'environnement, ainsi qu'à plusieurs autres enjeux de société. Nous souhaitons sincèrement que cette plateforme puisse guider les engagements qui seront pris par les différentes candidates et candidats ainsi que leurs formations politiques lors de la campagne électorale dans Jean-Talon.

1. Le logement

L'accès au logement est l'un des principaux sujets d'inquiétude de la communauté étudiante du Québec.

Tout d'abord, la majorité de la population étudiante du Québec est exclue des programmes gouvernementaux d'aide à l'habitation, que ce soit au niveau du programme de supplément au loyer (PSL) ou de l'accès aux habitations à loyer modique (HLM)¹. De plus, peu de projets de

¹ Le PSL et les HLM sont toutefois accessibles à la personne étudiante à temps plein qui : 1) A un enfant à charge ; 2) Est enceinte d'au moins 20 semaines ; 3) Participe à un programme d'aide et d'accompagnement social offert aux personnes avec des contraintes sévères à l'emploi.

constructions de logements sociaux abordables ciblent une clientèle étudiante. Cette situation découle en grande partie du fait que le programme AccèsLogis - qui risque par ailleurs de ne pas être reconduit - ne permet pas de financer des projets comportant plus de 50 % des unités de loyers dédiées à une clientèle étudiante². Ces contraintes freinent donc les ardeurs des associations étudiantes, des universités et des organismes qui souhaiteraient développer des projets de logements étudiants au Québec.

Pourtant, les problématiques en matière de logement vécues par la communauté étudiante sont bien réelles et s'aggravent. Dans sa plus récente enquête sur la prospection des habitudes et des aspirations résidentielles étudiantes (PHARE, 2022), l'Unité de travail pour l'implantation du logement étudiant (UTILE) a déterminé qu'environ 77% de la population étudiante universitaire du Québec est locataire, soit près de 245 000 personnes étudiantes. Parmi ces personnes étudiantes locataires, 64 % allouent 30% ou plus de leurs revenus aux frais de logement³.

Pour considérer un logement comme étant « *abordable* », la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) estime que le coût d'un loyer doit être de moins de 30% du revenu d'une personne locataire. C'est donc dire qu'au Québec, c'est environ deux personnes étudiantes locataires sur trois qui vivent dans des logements considérés comme « *non abordables* » par rapport à leur revenu personnel.

En plus d'accaparer une bonne partie des revenus des personnes étudiantes, le coût du loyer est plus élevé chez ce groupe que parmi le reste de la population québécoise : alors que le loyer médian par appartement est de 773\$ pour la population générale, celui de la population étudiante locataire se chiffre à 935\$. La population étudiante locataire débourse donc 21% de plus pour se

² De Muns Dartevelle, C. (2021). *Logement étudiant*. Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM). P.18. Repéré à <http://www.faecum.qc.ca/ressources/documentation/avis-memoires-recherches-et-positions-1/avis-de-logement-etudiant>

³ Les frais de logements incluent le loyer personnel mensuel ainsi que les charges additionnelles, tels que le chauffage et l'éclairage. Les revenus d'une personne étudiante inclus, leur salaire, les prêts et bourses et l'aide financière parentale.

Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE) (2022). *Le logement étudiant au Québec : Rapport de recherche Janvier 2022*. P.3 (sommaire). Repéré à https://uploads-ssl.webflow.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/620ff94ec846804b18b5e4ca_Rapport_PHARE2021.pdf

loger. Ces dépenses sont d'autant plus considérables lorsque l'on considère que 62% de la communauté étudiante locataire du Québec gagne annuellement moins de 20 000\$⁴.

D'autre part, lorsque l'on s'attarde plus spécifiquement à l'accès au logement dans la Ville de Québec, on relève certains aspects préoccupants liés à l'évolution du marché locatif. Entre autres, la hausse du loyer étudiant moyen à Québec fut la plus élevée parmi les neuf villes québécoises incluses dans l'analyse de l'UTILE, soit de 492 dollars en 2017 par rapport à 607 dollars en 2021 (+23,4%)⁵. Cette forte hausse peut être partiellement expliquée par un marché locatif de plus en plus restreint à Québec. En ce sens, alors que la SCHL et le Tribunal administratif du logement (TAL) considèrent qu'un taux d'inoccupation supérieur à 3,0 % est la preuve d'une offre de logements disponibles suffisante par rapport à la demande, ce taux se situe à 2,5% à Québec en 2021⁶.

Prises dans leur ensemble, ces données nous permettent d'effectuer deux constats. Au Québec et à Québec particulièrement, le coût des loyers est trop élevé par rapport au revenu annuel des personnes étudiantes et l'offre de logements est insuffisante pour répondre aux besoins de cette population. Pour s'attaquer à ces problématiques, depuis plusieurs années déjà, la CADEUL demande à ce que le gouvernement provincial mette en place un programme permanent dédié au financement de projets de logements abordables pour la communauté étudiante⁷. Bien que le

⁴ *Ibid.* p.3-4 (sommaire).

⁵ En comparaison, le loyer médian des villes québécoises a augmenté de 500 dollars en 2017 à 590 dollars en 2021 (+18%), tandis que le loyer moyen a augmenté de 564 dollars en 2017 à 661 dollars en 2021 (+17,2%). Les villes incluses dans cette analyse sont : Gatineau, Montréal, Laval, Longueuil, Québec, Rimouski, Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Pelletier, É. (11 février 2022). *Une « inquiétante » hausse du prix des loyers étudiants à Québec*. Le Soleil. Repéré à <https://www.lesoleil.com/2022/02/11/une-inquietante-hausse-du-prix-des-loyers-etudiants-a-quebec-d759267af650f04dd168456663a1204b>

⁶ Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement (SCHL) (2022). Rapport sur le marché locatif. p.143. Repéré à <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/market-reports/rental-market-report/rental-market-report-2021-fr.pdf>

⁷ Une telle demande a notamment été faite dans notre *Avis sur le logement étudiant* (2019) : « *Recommandation 5 - Que la Société d'habitation du Québec relance le Programme spécial pour un projet pilote de logements pour étudiants et qu'elle mette à jour les dispositions pour en faire un programme permanent dédié au financement de projets de logement abordable pour la communauté étudiante. Que ce programme n'affecte pas les sommes allouées au soutien au logement pour les différentes populations en situation de précarité.* »

gouvernement n'ait toujours pas mis en place un tel programme, celui-ci démontre depuis peu de l'ouverture envers le financement de projets d'habitations ciblant plus spécifiquement la communauté étudiante.

Le 15 décembre 2021, le gouvernement s'est engagé à financer partiellement un projet mené par l'UTILE qui prévoyait la construction de 204 logements abordables pour les personnes étudiantes de Québec, l'Ardoise. L'ouverture a eu lieu à la rentrée 2023 : depuis, c'est l'ensemble des unités de logement disponibles qui ont été louées à 240 personnes étudiantes à faible revenu⁸. En plus de ce projet, l'UTILE a pour ambition d'accroître significativement le nombre de logements dédiés à la communauté étudiante au Québec dans les prochaines années, soit d'environ 375 logements supplémentaires d'ici 5 ans et de 1 500 logements d'ici 20 ans.

Pour atteindre ces objectifs, la CADEUL estime qu'il est impératif que l'UTILE, ainsi que tout autre organisme intéressé par la construction de logements dédiés à la communauté étudiante, ait accès à un financement bonifié et plus stable au fil des ans.

Recommandation 1 :

Que le gouvernement du Québec instaure un programme structurant et permanent qui permettrait de financer des projets de logements abordables à but non lucratif dédiés exclusivement à une clientèle étudiante.

Pour réduire les dépenses des personnes étudiantes en matière de logement, il sera aussi nécessaire que le gouvernement provincial ajuste à la hausse les frais de subsistance inclus dans le calcul des prêts et bourses de l'Aide financière aux études (AFE). En ce moment, les frais de subsistance, qui sont inclus dans les dépenses admises des personnes étudiantes, sont établis à des montants fixes de 505 dollars par mois pour les personnes étudiantes vivant chez leurs

Hautval, M. et Hénault, S. (2019). *Avis sur le logement étudiant*. Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL). Repéré à <https://cadeul.com/wp-content/uploads/2019/03/2019-Avis-sur-les-conditions-de-logement-de-la-communaut%C3%A9-%C3%A9tudiante-universitaire-de-Qu%C3%A9bec-FINAL.pdf>

⁸ Moalla, T. (15 décembre 2021). *Plus de 200 logements abordables pour les étudiants dès l'été 2023 à Québec*. Le Journal de Québec. Repéré à <https://www.journaldequebec.com/2021/12/15/plus-de-200-logements-abordables-pour-les-etudiants-des-lete-2023-a-quebec>

parents et de 1 078 dollars par mois pour celles qui vivent ailleurs que chez leurs parents⁹. Ces frais sont considérés dans le calcul des prêts et bourses pour couvrir le coût du logement, les frais encourus pour se nourrir et se vêtir, pour se déplacer et pour des dépenses personnelles.

Ainsi, bien que le coût des loyers varie largement entre les différentes villes universitaires du Québec, le montant des frais de subsistance demeure le même pour chacune des personnes étudiantes locataires. Du point de vue de la CADEUL, cette situation entraîne des iniquités importantes entre les personnes étudiantes en fonction de la ville dans laquelle elles demeurent. En effet, en analysant les deux villes incluses dans l'analyse de l'UTILE où le logement est le plus et le moins coûteux, on constate que le coût du loyer médian dans la Ville de Laval est de 775 dollars et de 846 dollars pour le loyer moyen en 2021 par rapport à Rimouski où le loyer médian est de 405 dollars et de 471 dollars pour le loyer moyen. On parle donc de différences de coûts en logement avoisinant les 400 dollars entre ces deux villes, ce qui démontre toute l'iniquité liée à l'actuel calcul des frais de subsistance¹⁰.

De manière générale, les montants de frais de subsistance considérés par l'AFE sont aussi insuffisants et peu représentatifs des dépenses réelles des personnes étudiantes. Entre autres, comme nous l'avons indiqué précédemment, un loyer est considéré comme « *non abordable* » lorsqu'il représente 30% ou plus des revenus d'une personne. Pourtant, dans chacune des villes et/ou régions universitaires du Québec, le coût moyen d'un loyer représente bien plus que 30% des frais de subsistance de l'AFE. À titre d'exemple, le coût moyen d'un loyer dans la Ville de

⁹ À noter que les personnes étudiantes qui ne vivent pas chez leurs parents, mais qui habitent suffisamment à proximité de leurs parents pour pouvoir s'y rendre en transport en commun sont reconnues comme habitant chez ceux-ci. Par ailleurs, une bonification aux frais de subsistance a été annoncée pour 2023-2024 afin de répondre à l'inflation, soit une hausse de 96 dollars par mois pour les étudiantes et étudiants qui résident chez leurs parents et de 205 dollars par mois pour ceux et celles qui n'y résident pas.

Gouvernement du Québec (2023). *Modifications aux programmes d'aide financière aux études pour l'année 2023-2024*. Repéré à <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/organismes-lies/CCAFE/avis-modifications-programmes-afe-2023-2024.pdf>
Gouvernement du Québec (2023). *Deuxième modification au Programme de prêts et bourses 2023-2024*. Repéré à <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/organismes-lies/CCAFE/deuxieme-avis-modifications-programmes-afe-2023-2024.pdf>

¹⁰ La Ville de Québec se retrouve en milieu de peloton. Le coût des loyers à Québec est donc plus cher que ceux de quatre autres grandes villes/régions universitaires du Québec (Trois-Rivières, Sherbrooke, Saguenay et Rimouski).

Pelletier, É. (11 février 2022). *Op. cit.*

Québec est de 607 dollars, ce qui représente 61,5% du montant total accordé en frais de subsistance.

Ainsi, si l'on considère que les frais de subsistance de l'AFE devraient minimalement permettre aux personnes étudiantes de se loger dans un loyer « *abordable* », le montant considéré en frais de subsistance devrait être d'au moins trois fois supérieur au coût moyen d'un loyer. De plus, afin d'être équitables envers les personnes étudiantes en fonction de la ville et/ou région dans laquelle elles habitent, les frais de subsistance devraient être indexés au coût moyen d'un loyer pour chaque ville et/ou région universitaire. Enfin, le coût moyen d'un loyer pour chaque ville et/ou région universitaire devrait être mis à jour annuellement pour refléter la hausse, ou la potentielle baisse, du coût de logement dans ces villes et/ou régions.

Recommandation 2 :

Que le gouvernement du Québec modifie le calcul des dépenses admises du programme de l'Aide financière aux études (AFE) en établissant le montant considéré en frais de subsistance comme étant le triple du loyer moyen de la ville ou de la région dans laquelle habite la personne étudiante.

Pour faire face à la crise du logement que traverse actuellement le Québec, il faudra aussi que le gouvernement provincial s'assure de fournir aux locataires les moyens de défendre leurs propres intérêts. Dans cette optique, en juin 2020, un projet de loi visant à créer un registre des loyers fut déposé à l'Assemblée nationale. Cette initiative n'a toutefois pas été retenue par le gouvernement qui estime que la section « G » incluse dans les baux permet déjà aux locataires de connaître le loyer le plus bas payé dans les 12 derniers mois. Parmi les actrices et acteurs du milieu de l'habitation, l'efficacité de la section « G » est toutefois fortement remise en doute¹¹.

¹¹ Marjolaine Deneault, porte-parole du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), souligne que : « *Les locataires sont très nombreux à ne pas savoir qu'ils ont le droit de refuser une augmentation tout en demeurant dans leur logement. D'autres le savent, mais n'osent pas exercer leur droit de peur de nuire à leur relation avec leur propriétaire (...) tant qu'aucun registre des loyers n'est mis en place, le locataire ne dispose d'aucun outil pour valider que le coût indiqué (*dans la clause G) est réellement véridique* ».

RCLALQ (2021). *Refus d'instaurer un registre national des loyers : La ministre Laforest nie une fois de plus la réalité des ménages locataires*. Repéré à <https://rclalq.qc.ca/2021/10/refus-dinstaurer-un-registre-national-des-loyers-la-ministre-laforest-nie-une-fois-de-plus-la-realite-des-menages-locataires/>

La CADEUL estime qu'un registre des loyers serait une initiative bénéfique pour la communauté étudiante, elle qui est particulièrement à risque de subir des hausses de loyers excessives.

Recommandation 3 :

Que le gouvernement du Québec crée un registre des loyers provincial aisément accessible au grand public.

2. La mobilité durable

Au Québec, les transports représentent la principale source d'émissions de gaz à effet de serre (GES), soit 43% du total des GES émis en 2019. Entre 1990 et 2019, les émissions de GES ont d'ailleurs augmenté de 34,6% dans le secteur des transports et de 60,1% dans le sous-secteur des transports routiers¹².

Afin de diminuer les émissions de GES liées au transport, la CADEUL estime qu'il sera important que les territoires urbains du Québec se densifient davantage dans les prochaines années. Plusieurs documents officiels produits par le gouvernement mentionnent que la densification urbaine constitue une mesure nécessaire pour diminuer l'émission de GES¹³. En effet, la densification permet de rapprocher les individus des emplois et des services, ce qui a pour effet de réduire la dépendance à l'auto solo et d'encourager davantage l'utilisation du transport en commun. Elle présenterait ainsi un potentiel de réduction des déplacements en véhicules

¹² En 2019, ces émissions atteignaient respectivement 29,0 Mt éq. CO₂ et 36,5 Mt éq. CO₂.

Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (2021). *GES 1990-2019. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2019 et leur évolution depuis 1990*. P.15. Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2019/inventaire1990-2019.pdf>

¹³ Par exemple, dans la *Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*, il est mentionné que : « *le gouvernement révisera son approche de l'aménagement durable du territoire, afin de contribuer davantage à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La densification, une gestion optimale de l'urbanisation et une planification intégrée contribueront à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports* ».

Gouvernement du Québec (2020). *Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*. P.5. Repéré à <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf>

automobiles entre 20 % et 40 %¹⁴. En ce sens, comme l'indiquent Feng et Gauthier (2019) : « *la recherche fait [...] globalement consensus sur le fait que plus les villes sont compactes, plus faibles sont leurs émissions de GES associées aux transports* »¹⁵.

À l'inverse, l'étalement urbain constitue un puissant frein à la lutte contre les changements climatiques, lui qui est neuf fois plus important qu'il y a 50 ans au Québec. À titre d'exemple, entre 2006 et 2016, c'est 97 % de toute la croissance démographique dans la région métropolitaine de Québec qui s'est faite soit dans des « *banlieues auto* » (62 %), soit dans des secteurs périurbains (35 %) ¹⁶. L'étalement urbain participe ainsi à l'accroissement continu de la dépendance à l'automobile et allonge la durée des déplacements. Au Québec, entre 1996 et 2016, la distance médiane de déplacements entre le domicile et le lieu de travail a augmenté de 15%, tandis que la distance parcourue en moyenne par année a augmenté de 29% entre 1990 et 2007¹⁷.

Ainsi, la CADEUL s'est montrée ouverte à la construction d'un tramway dès la genèse du projet de tramway de la Ville de Québec. En effet, dans l'élaboration de sa position sur le plan particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy (2011), la CADEUL soutenait déjà que l'implantation d'un tramway permettrait : « *d'augmenter l'accessibilité à l'Université Laval, en plus de permettre de réduire la circulation automobile et de permettre à la Ville de Québec d'atteindre ses cibles d'émissions de GES* »¹⁸.

À ce sujet, la Ville prévoit que suite à l'implantation du tramway, ce seront l'équivalent de 9 500 automobiles en moins qui rouleront sur les routes le matin en heure de pointe¹⁹. Les projections

¹⁴ Hagen, 2016, p.15 cité dans *Comité consultatif sur les changements climatiques (2022a). L'aménagement du territoire du Québec : Fondamental pour la lutte contre les changements climatiques*. P.14. Repéré à <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/organismes-lies/comite-consultatif-changements-climatiques/amenagement-territoire.pdf>

¹⁵ Feng et Gauthier, 2019, p. 24, cité dans *Comité consultatif sur les changements climatiques (2022a). Op.cit.* P. 15.

¹⁶ Council for Canadian Urbanism. (2018). *Still Suburban? Growth in Canadian Suburbs, 2006-2016*.

¹⁷ Nazarnia et coll. 2016. et Groupe de travail Aménagement du territoire et Adaptation, 2019, p. 11 cités dans *Comité consultatif sur les changements climatiques (2022a). Op.cit.* P. 16.

¹⁸ CADEUL (2012). *Avis sur le plan particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy*. P.7. Repéré à http://doc.cadeul.com/avis/CAE_12_08_19_Avis_PPU_adopté.pdf

¹⁹ Ville de Québec (2020). *Des bénéfiques pour tous*. Repéré à <https://tramwaydequebec.info/benefices/>

émises par le RTC font aussi état d'une augmentation de 30 % du taux d'achalandage du transport en commun dès la première année de mise en service du tramway en 2029²⁰. Le tramway représenterait donc un projet à fort potentiel de réduction des émissions de GES. L'étude d'impact environnemental commandité par la Ville de Québec entrevoit ainsi une solde positif de réduction de 60 000 tonnes de CO₂ d'ici 2041²¹.

Le 6 avril 2022, le gouvernement du Québec a autorisé le décret permettant à la Ville de Québec de poursuivre la réalisation du projet. La CADEUL demande à ce que cette décision demeure inchangée et que le gouvernement maintienne son appui financier.

Recommandation 4 :

Que le gouvernement du Québec maintienne son appui financier au projet de tramway de la Ville de Québec.

D'autre part, depuis plusieurs années déjà, les projets visant à favoriser la pratique des transports actifs se développent à un rythme accéléré au Québec. Notamment, entre 2016 et 2020 dans la Ville de Québec, ce sont plus de 20 millions de dollars qui ont été investis pour l'agrandissement du réseau cyclable de la ville, ce qui a permis d'ajouter 75 kilomètres de piste cyclable sur un total de 375 kilomètres²². Des sommes de 25 à 30 millions de dollars ont aussi été prévues sur une période de dix ans pour la mise en place et l'entretien du nouveau réseau de vélopartage, à Vélo²³. Ces projets municipaux sont partiellement financés par les divers programmes d'aide

²⁰ Gagné, L. (8 juin 2022). *Le tramway fera bondir l'achalandage du RTC*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1889520/rapport-previsions-achalandage-2022-tramway-quebec-rtc-reseau-transport-capitale>

²¹ Ville de Québec (2019) *Étude d'impact sur l'environnement*. P.29. Repéré à <https://tramwaydequebec.info/docs/2019-12-10-Presentation.pdf>

²² Ville de Québec (2021). *Vision des déplacements à vélo : Réalisations*. Repéré à <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/transport/velo/realisations.aspx>

²³ Néron, J-F. (2020). Nouveau service de vélos partagés en 2021. *Le Soleil*. Repéré à <https://www.lesoleil.com/2020/11/18/nouveau-service-de-velos-partages-en-2021-7eea6f6ad10c7e1a0dc7fd1b9888d6d4>

financière au développement du transport actif du ministère des Transports et de la Mobilité durable²⁴.

Dans le cadre du *Plan de mise en œuvre 2022-2027* du *Plan pour une économie verte 2030* (PEV), le gouvernement provincial prévoit investir 72 millions de dollars pour « *développer le transport actif en milieu urbanisé* », soit 18 millions de dollars par année entre 2023 et 2027²⁵. Ces sommes représentent une bonification totale de 12 millions de dollars par rapport au *Plan de mise en œuvre 2021-2026*.

La CADEUL tient ainsi à saluer la hausse des investissements prévue pour les transports actifs. Toutefois, tout comme des organismes tels qu'ENVironnement JEUnesse et Équiterre l'on demandé par le passé, la CADEUL estime que des sommes encore plus importantes doivent être investies pour appuyer les municipalités²⁶. À une période où la population est particulièrement affectée par la prévalence des enjeux de santé mentale, la valorisation de l'activité physique doit être une priorité du gouvernement.

Dans cette même optique, la CADEUL tient aussi à se positionner en faveur de la réalisation de la phase 4 de la promenade Samuel-De-Champlain à Québec, et ce, afin qu'elle soit réalisée sous forme de promenade linéaire comme c'est déjà le cas pour les trois premières phases.

Recommandation 5 :

Que le gouvernement du Québec bonifie largement les sommes investies pour financer des projets en lien avec le transport actif en milieu urbain.

²⁴ Pensons au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains et au Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service, désormais échu.

²⁵ Gouvernement du Québec (2022a). *Plan de mise en œuvre 2022-2027 du Plan pour une économie verte 2030*. Repéré à <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-mise-oeuvre-2022-2027.pdf?download=1>

²⁶ ENVironnement JEUnesse (2019). *Vision de la jeunesse pour le Québec en 2030*. Repéré à https://enjeu.qc.ca/wp-content/uploads/2019/10/Vision_jeunesse_2030.pdf

Blais, S. (21 mars 2022). *Les groupes environnementaux font part de leurs demandes*. La Presse. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-03-21/budget-girard/les-groupes-environnementaux-font-part-de-leurs-demandes.php>

Recommandation 6 :

Que le gouvernement du Québec s'engage à réaliser la phase 4 de la promenade Samuel-De-Champlain à Québec, et ce, sous forme de promenade linéaire.

Par ailleurs, bien que la promesse d'un projet de tunnel autoroutier entre Québec et Lévis ait été modifiée ce printemps pour un projet dédié au transport collectif, la CADEUL s'inquiète toujours des coûts environnementaux reliés à la construction d'une telle infrastructure. C'est ce que souligne l'analyste en mobilité Andréanne Brazeau dans un rapport d'Équiterre : « comme le tunnel entre Québec et Lévis doit être entièrement construit et qu'il s'agirait, selon les informations publiques en date du printemps 2022, du plus long tunnel routier en Amérique du Nord, il n'y a aucun doute que les émissions de GES issues de la réalisation du projet seraient substantielles²⁷ ». De l'avis de la CADEUL, des alternatives moins coûteuses et nocives pour l'environnement devraient donc être envisagées.

Recommandation 7 :

Que le gouvernement du Québec renonce à la construction d'un projet de tunnel entre Lévis et Québec.

La CADEUL demeure toutefois consciente qu'il existe actuellement des problèmes de congestion routière sur les ponts entre Lévis et Québec, particulièrement ressentis lors des heures de pointe. Bien que notre souhait à moyen terme soit que la densification urbaine entraîne une forte diminution de l'utilisation de l'auto solo, et par le fait même une diminution des problèmes de congestion routière sur les ponts, il nous semble raisonnable d'envisager que la croissance estimée de la population et des déplacements routiers dans l'agglomération de Québec risque d'accentuer les problèmes de congestion routière sur les ponts et dans la Ville de Québec²⁸.

²⁷ Source : Radio-Canada (2022). *Étude d'Équiterre : le 3e lien entre Lévis et Québec ne passe pas le « test climat »*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1914517/etude-equiterre-3e-lien-levis-quebec-test-climat>

²⁸ La Ville de Québec estime que plus de 57 000 personnes s'ajouteront à la population totale de l'agglomération entre 2016 et 2036, ce qui risque d'entraîner environ 100 000 déplacements routiers additionnels par jours d'ici 15 ans.

Ainsi, tout comme le proposait l'ancien maire de Québec Régis Labeaume, il nous semble nécessaire que des études visant à évaluer différentes alternatives au projet du troisième lien soient menées par le ministère des Transports et de la Mobilité durable. Notamment, la CADEUL aimerait connaître les potentiels impacts sur la réduction de la congestion routière qu'engendreraient des investissements massifs dans les transports en commun du Réseau de transport de la Capitale (RTC) et de la Société de transport de Lévis (STL) afin d'améliorer leur niveau de service actuel.

D'autres alternatives intéressantes, proposées par des actrices et acteurs concernés par le milieu du transport, consisteraient en la construction d'une troisième voie réversible sur le pont Pierre-Laporte ou du recours à un système de feu de circulation similaire à celui utilisé sur le Pont de Québec²⁹. De l'avis de la CADEUL, ces alternatives beaucoup moins coûteuses nécessitent à tout le moins d'être évaluées par le gouvernement et présentées à la population québécoise.

Recommandation 8 :

Que le gouvernement du Québec mène des études permettant d'approfondir les avantages, les inconvénients et les coûts liés à la mise en place de solutions alternatives au projet du troisième lien pour alléger les problèmes de congestion aux heures de pointe dans les déplacements entre Lévis et Québec.

3. L'environnement

En matière de lutte aux changements climatiques, le Canada est signataire de l'Accord de Paris. Cet accord international a pour objectif de limiter le réchauffement à un niveau inférieur à 2 °C, de préférence à 1,5 °C, du niveau préindustriel. Afin de demeurer sous les 1,5 °C, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) estime que les émissions

Gagné, L. (2020, 7 juillet). *BAPE : la pandémie ne change rien aux plans de la Ville pour le tramway*. Radio-Canada. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1717702/debut-consultations-publiques-bape-projet-tramway-quebec-reseau-structurant-transport-commun>

²⁹ Lavoie, J. (16 novembre 2021). *3e lien Québec-Lévis : le gouvernement invité à optimiser le réseau existant*. Radio-Canada. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1840388/pont-pierre-laporte-quebec-circulation-congestion-zipper-barriere-mobile-3e-lien>

mondiales de GES devront plafonner d'ici 2025 et qu'elles devront diminuer de 43% d'ici 2030, par rapport au niveau de 2019. Or, les engagements pris jusqu'à présent par les pays signataires de l'Accord laissent présager que les émissions de GES ne diminueront pas d'ici la fin de la présente décennie, mais qu'elles risquent plutôt d'augmenter de 14%. En outre, si les émissions de GES continuent sur leur trajectoire actuelle, la terre se dirige vers un réchauffement de 2,7 °C d'ici 2100³⁰.

En ce qui concerne le Québec, alors que les émissions totales de GES ont diminué entre 1990 et 2019, on constate que cette diminution n'est pas linéaire puisque les émissions de GES se sont accrues à nouveau dans les dernières années, soit de 4,2% entre 2015 et 2019³¹. En plus de cette récente hausse des taux de GES dans la province, la cible de réduction que s'est donnée le Québec pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris est plutôt modeste. Cette cible représente une réduction des GES de 37,5% des émissions de 1990 d'ici 2030, soit un total de réduction de 30,7 Mt équ. CO₂.

Alors que cette cible semble relativement près de celles annoncées par le gouvernement fédéral canadien (40 à 45%) et par le GIEC (43%), il est important de la relativiser en prenant en considération qu'elle s'appuie sur l'année 1990 comme année de référence, par rapport à 2005 pour le Canada et 2019 pour le GIEC. Dès lors, lorsque l'ensemble de ces objectifs sont ramenés à une année de référence commune, soit celle de 2010, on constate que l'objectif de réduction des émissions de GES du Québec se situe plutôt à 33,5%, tandis que celle du Canada se situe entre 36,2% et 41,5% et celle du GIEC à 45%³².

³⁰ Sirois, A. (23 avril 2022). *Le Québec émet quatre fois trop de GES*. Le Devoir. Repéré à https://www.ledevoir.com/environnement/702510/les-quebecois-emettent-quatre-fois-trop-de-ges-pour-limiter-le-rechauffement-planetaire?utm_medium=email&utm_source=36813&utm_campaign=Le+Courrier+du+soir+-+22+avril+2022

³¹ Une augmentation de 80,9 Mt équ. CO₂ en 2015 à 84,3 Mt équ. CO₂ en 2019.

Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (2021). *Op.cit.* P.22.

³² Comité consultatif sur les changements climatiques (2021). *Le Québec carboneutre : Une contribution essentielle pour le futur*. P.35. Repéré à <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/organismes-lies/comite-consultatif-changements-climatiques/quebec-carboneutre-contribution-essentielle-futur.pdf?1638196079>

Ainsi, les ambitions du Québec nous apparaissent comme étant limitées et insuffisantes. Les mesures prévues dans le cadre du plus récent plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre les changements climatiques, le *Plan pour une économie verte 2030* (PEV), ne prévoient d'ailleurs qu'une réduction des GES équivalente à environ 50% des objectifs totaux de réduction du gouvernement, ce qui laisse planer le doute sur sa motivation à atteindre ses propres cibles³³.

Certaines actrices et acteurs du milieu de l'environnement, comme la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal, soutiennent que le PEV devra nécessairement être mieux appliqué et accompagné de mesures additionnelles pour que le Québec puisse réellement atteindre ses objectifs de réduction des GES :

« Sans mesures additionnelles pour améliorer la performance des actions sous le PEV, il est peu probable que le Québec atteindra ses objectifs climatiques. Pour réussir la transition et transformer les marchés, il faudra plus de transparence et d'indépendance dans la reddition de compte et recourir davantage à des programmes plus évolués et à des mesures complémentaires comme l'écofiscalité et la modernisation de la réglementation. »

(Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal, 2022, p.19)³⁴.

Du point de vue de la CADEUL, il est ainsi nécessaire que le gouvernement du Québec réfléchisse dès maintenant aux mesures complémentaires au PEV qui permettront au Québec d'atteindre ses cibles de réduction des GES, voire même de les surpasser. L'urgence climatique se fait en effet davantage sentir parmi la population québécoise. D'année en année, l'inquiétude face aux changements climatiques et le désir d'agir pour contrer ses conséquences

³³ Les mesures du PEV sont financées par le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC). Ce fonds est constitué de l'ensemble des revenus issus du marché du carbone, ainsi que d'autres sources de revenus telles que des contributions du gouvernement fédéral.

Gouvernement du Québec (2022a). *Op.cit.* p.12.

³⁴ Whitmore, J., Pineau, P-O. et Harvey, J. (2022). *Bilan du plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et perspectives sur le plan pour une économie verte 2030*. Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal. Repéré à https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2022/03/RAPPORT_PACC-PEV_web.pdf

s'accroissent³⁵. La CADEUL est d'avis que le sérieux de la situation nécessite des actions plus vigoureuses de la part du gouvernement que celles qui ont déjà été menées et que celles actuellement envisagées.

Plutôt que de se considérer comme étant sur la bonne voie, le Québec devrait redoubler d'efforts pour que ses émissions de GES décroissent annuellement. De plus, considérant que de nombreux pays européens ont des taux d'émissions bien moins élevés que ceux du Québec, ce dernier devrait se donner des cibles de réduction d'émissions plus ambitieuses et les moyens d'atteindre ces cibles³⁶. Dans cette même optique, la CADEUL estime qu'une réduction plus importante des émissions de GES ne pourra être atteinte que si le gouvernement s'engage à développer des mesures d'écofiscalité plus contraignantes.

Recommandation 9 :

Que le gouvernement du Québec revoie à la hausse ses cibles de réduction des émissions de GES et planifie des investissements considérables pour atteindre ces nouvelles cibles.

Recommandation 10 :

Que le gouvernement du Québec développe des mesures d'écofiscalité plus contraignantes envers les entreprises et les institutions, notamment envers celles qui émettent de larges quantités de CO₂.

³⁵ À ce sujet, une étude de Marcellis-Warrin et Peignier nous apprend qu'en 2021, par rapport à 2018, l'inquiétude face aux changements climatiques a augmenté de 17% dans l'opinion publique. Le baromètre de l'action climatique 2021 indique quant à lui que la population du Québec est de plus en plus convaincue de l'importance d'agir collectivement contre les changements climatiques, soit une hausse de 13% de plus qu'en 2020, soit de 57% à 70%.

Comité consultatif sur les changements climatiques (2022b). *Une nouvelle politique de recherche et d'innovation à la hauteur de l'urgence climatique*. P.13. Repéré à <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/organismes-lies/comite-consultatif-changements-climatiques/nouvelle-politique-recherche-innovation-hauteur-urgence-climatique.pdf>

³⁶ Notamment la Suède émet 5,2 Mt éq. CO₂ par habitant, soit près de deux fois moins que le Québec. De manière générale, le Québec se situerait parmi le tiers supérieur en termes d'émissions par habitant parmi les pays européens.

Toute L'Europe. (2021). *Infographies : les émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne*. Repéré à <https://www.touteurope.eu/environnement/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-dans-lunion-europeenne/>

Dans une perspective plus ciblée sur l’environnement et le milieu universitaire, il est important de souligner que le gouvernement du Québec s’est engagé à promouvoir la recherche et l’innovation dans le domaine climatique. Dans sa *Politique-cadre d’électrification et de lutte contre les changements climatiques*, le gouvernement mentionne qu’il sera nécessaire de développer davantage de « *technologies de rupture* » afin d’atteindre les cibles de réduction de GES. Une fois conçues et produites à plus grande échelle, ces innovations technologiques serviront à remplacer des technologies traditionnelles plus nocives pour l’environnement³⁷.

Dans cette optique, le gouvernement finance des projets menés dans divers secteurs, comme celui de l’aluminerie, des batteries électriques et de l’hydrogène vert³⁸. Récemment, en mars 2022, un investissement de 450 000 dollars a notamment été accordé à l’Institut de recherche sur l’hydrogène (IRH) de l’Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) afin d’appuyer un projet de développement de catalyseurs et d’électrodes pour la production d’hydrogène vert.

De l’avis de la CADEUL, le gouvernement provincial aurait tout à gagner à soutenir encore davantage les projets actuels et futurs menés au Québec. Cette perspective est d’ailleurs partagée par le Comité consultatif sur les changements climatiques qui recommande au gouvernement de se doter d’une enveloppe de financement consacrée à la recherche et à l’innovation dans le domaine climatique. Cette enveloppe aurait pour objectif de couvrir un spectre interdisciplinaire et interinstitutionnel plus large, ce qui faciliterait le financement de projet associant la recherche fondamentale et recherche appliquée. Le Comité consultatif stipule en ce sens que les établissements postsecondaires ont un rôle important à jouer « *dans le transfert de l’expertise vers les entreprises et les organisations* »³⁹. La CADEUL partage elle aussi cette perspective.

³⁷ Gouvernement du Québec (2020). *Op.cit.* P. 49.

³⁸ Gouvernement du Québec (17 mars 2022). *Filière québécoise de l’hydrogène vert - Québec octroie 450 000 \$ à l’UQTR pour développer la production d’hydrogène vert*. Repéré à <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/filiere-quebecoise-de-lhydrogene-vert-quebec-octroie-450-000-a-luqtr-pour-developper-la-production-dhydrogene-vert-38687>

³⁹ Comité consultatif sur les changements climatiques (2022b). *Op.cit.* P. 16

Recommandation 11 :

Que le gouvernement du Québec se dote d'une enveloppe de financement afin de soutenir la recherche et l'innovation universitaire dans le domaine climatique, entre autres pour des projets particuliers visant à développer de nouveaux procédés industriels plus sobres en carbone.

Aussi, la CADEUL est d'avis que le gouvernement doit soutenir financièrement les universités afin que la transition énergétique des campus s'accélère. À ce sujet, l'Université Laval a largement réduit sa consommation d'énergie dans les dernières années et s'est engagée à remplacer 8% de sa consommation de gaz naturel par du gaz naturel renouvelable (GNR)⁴⁰. À l'aide d'un soutien financier, des initiatives similaires pourront être menées dans toutes les universités du Québec.

Recommandation 12 :

Que le gouvernement du Québec soutienne financièrement les universités afin que s'accélère la transition énergétique sur les campus.

4. Enjeux de société

Il y a maintenant deux ans, la CADEUL a produit un avis sur le racisme systémique dans le contexte des études universitaires et de l'Université Laval⁴¹. Cet avis nous aura permis de définir certains des principaux éléments liés au racisme systémique, en plus d'effectuer des recommandations envers l'Université Laval. L'avis n'aura toutefois pas abordé le rôle du gouvernement provincial en matière de lutte contre le racisme systémique, ce que nous avons plutôt préféré faire dans le cadre de notre plateforme pour les élections de 2022 et à nouveau pour les présentes élections partielles.

⁴⁰ Université Laval (2022). *Énergie*. Repéré à <https://www.ulaval.ca/developpement-durable/milieu-de-vie/energie>

⁴¹ Malenfant, A. (2021). *Avis sur le racisme systémique à l'Université Laval*. Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL). Repéré à <https://cadeul.com/wp-content/uploads/2022/04/Avis-sur-le-racisme-systemique.pdf>

Ainsi, en ce qui concerne la question du racisme systémique, la CADEUL considère que le gouvernement du Québec n'en fait pas encore assez pour s'attaquer aux causes profondes du racisme au sein des institutions québécoises et dans la société. Comme le gouvernement ne reconnaît pas officiellement l'existence du racisme systémique, les mesures qu'il a mises en place pour contrer le racisme, comme le Groupe d'action contre le racisme, omettent certains des effets et des causes du racisme plus difficiles à cerner sans une analyse systémique de la présence du racisme dans les institutions et dans la société. On pense, entre autres, aux difficultés vécues par les personnes racisées relatives à l'accès aux services, aux processus d'embauche ou aux relations avec les forces policières.

En ce sens, la CADEUL demande à ce que le gouvernement provincial reconnaisse qu'il existe du racisme systémique au sein des institutions québécoises et dans la société et qu'il s'engage à lutter contre cette problématique. À la suite de la mort tragique de Joyce Echaquan, cette demande a d'ailleurs également été formulée dans le cadre d'une lettre ouverte au premier ministre signée par plus de 470 professeures et professeurs d'universités, ainsi que des professionnelles et professionnels de la santé. Parmi les signataires de cette lettre, on retrouve notamment 48 professeures et professeurs de l'Université Laval⁴².

Recommandation 13 :

Que le gouvernement du Québec reconnaisse l'existence du racisme systémique au sein des institutions et de la société et qu'il mette en place des mesures visant à combattre ses effets, notamment en déconstruisant les préjugés et stéréotypes à caractère racial, ainsi qu'en analysant et modifiant les politiques publiques qui perpétuent le racisme systémique.

Lors de l'élection de 2018, l'ensemble des partis d'opposition - la Coalition avenir Québec (CAQ), le Parti Québécois (PQ), et Québec solidaire (QS) - se sont engagés à réformer le mode de scrutin s'il l'un d'eux remportait l'élection. À la suite de son élection, en 2019, la CAQ a ainsi

⁴² Lettre ouverte (9 octobre 2020). *Ce mot que Monsieur Legault ne veut pas prononcer : Lettre ouverte au Premier Ministre du Québec.* Repéré à http://sustainablecanadialogues.ca/pdf/2020/Lettre_ouverte_%C3%A0_Monsieur_Fran%C3%A7ois_Legault_Le_9_octobre_2020.pdf

déposé le projet de loi 39 visant à réformer le mode de scrutin. Toutefois, ce projet de loi fut par la suite abandonné par le gouvernement qui s'est défendu d'avoir plutôt choisi de prioriser la gestion de la pandémie de COVID-19.

Dans ses plateformes pour les élections provinciales de 2018 et de 2022, la CADEUL s'est positionnée en faveur d'un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire à redistribution régionale. La CADEUL maintient cette position. En effet, l'actuel mode de scrutin majoritaire uninominal offre trop souvent au parti gagnant une majorité démesurée par rapport aux suffrages exprimés. De plus, il a pour effet de générer des « *fiefs régionaux* » qui font en sorte que plusieurs électrices et électeurs ont l'impression de gaspiller leur vote lorsqu'elles ou ils envisagent de voter pour une candidate ou un candidat d'un parti qui n'a pas de chance de l'emporter dans sa circonscription⁴³. À l'opposé, un scrutin proportionnel mixte permettrait une meilleure concordance entre les votes et les sièges obtenus par les différents partis politiques et par extension, des idées politiques exprimées par la population et par certains groupes comme celui des jeunes⁴⁴.

⁴³ Mouvement Démocratie Nouvelle (2018) cité dans Hautval. M. (2018). *Plateforme de revendications – Élections provinciales 2018*. Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL). P.26. Repéré à https://cadeul.com/wp-content/uploads/2018/06/Plateforme_revendications_2018.pdf

⁴⁴ Dans son mémoire sur la réforme du mode de scrutin (2018), la CADEUL s'est positionnée en faveur de la compensation nationale avec redistribution régionale. Pour résumer son fonctionnement, ce système combinerait le mode de scrutin majoritaire uninominal actuel et le système proportionnel. Il permettrait l'élection de deux catégories de députées et députés, ce qui serait reflété par un bulletin de vote divisé en deux sections. Dans la première section du bulletin de vote, la population voterait pour la députée ou le député de leur circonscription de la même façon que le mode de scrutin actuel. Le nombre de circonscriptions et de députées et députés élus sous ce modèle diminuerait, tandis que le territoire couvert par les circonscriptions serait élargi. À titre d'exemple, une simulation effectuée par le directeur général des élections (DGE) proposait de conserver 77 sièges sur le modèle de scrutin majoritaire sur un total de 127 sièges à l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne la deuxième section du bulletin de vote, celle-ci servirait à voter pour le parti de son choix. Ce système fonctionnerait de la façon suivante. En premier lieu, un nombre de sièges de compensations serait défini. À titre d'exemple, la simulation du DGE en incluait 50. Ensuite, les sièges de compensations seraient répartis dans un nombre prédéfini de régions administratives. La simulation du DGE ciblait 9 potentielles régions. C'est donc dire qu'il y aurait 50 sièges pour 9 régions. Dans chacune des régions, un nombre spécifique de sièges de compensation seraient aussi prédéfinis, selon le DGE il y en aurait par exemple 6 pour la Mauricie-Capitale-Nationale. Ensuite, pour répartir les sièges entre les partis, on attribue d'abord à chaque parti un nombre de sièges compensatoires en fonction du pourcentage de votes reçus à l'échelle nationale. Dans un second temps, comme l'indique le DGE « *pour un parti donné, le pourcentage des votes obtenus dans chaque région sert à distribuer entre les régions les sièges compensatoires alloués à la première étape* ». Enfin, les candidates et les candidats sélectionnés pour

Recommandation 14 :

Que le gouvernement du Québec effectue une réforme du mode de scrutin afin d'instaurer un système proportionnel mixte compensatoire à redistribution régionale.

Les violences à caractère sexuel dans les milieux universitaires sont une préoccupation majeure de la communauté étudiante : selon des données de 2020, c'est une personne étudiante sur dix qui est agressée sexuellement dans un contexte d'études postsecondaires⁴⁵. La *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, prévoit depuis 2017 que tout établissement d'enseignement a la responsabilité d'établir une « politique qui aura pour objectif de prévenir et de combattre les violences à caractère sexuel dans le but d'assurer des lieux d'études et de travail sains, sécuritaires et respectueux »⁴⁶.

Cela dit, la plupart de ces politiques de prévention mises en place par les établissements d'enseignement réfèrent au cadre de sanction déjà applicable lorsqu'il y a faute à caractère sexuel de la part d'une ou d'un membre du personnel. Comme dans tout milieu de travail, ces cadres de sanctions sont limités et encadrés par les conventions collectives des différents groupes syndiqués naviguant au sein de l'établissement : membres du corps professoral, chargées et chargés de cours, personnel de soutien, etc.

On retrouve dans la plupart de ces conventions collectives des clauses d'amnistie, une clause « *effaçant complètement la portion disciplinaire d'un dossier d'une personne salariée pour que ses*

remplir ces sièges compensatoires seraient celles et ceux qui auraient été assignés à une région spécifique par leur parti avant l'élection, soit des « *députées et députés de liste* ».

Le Directeur général des élections du Québec (2012). *Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire: Rapport du Directeur général des élections*. Repéré à https://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2012/05/Resume-rapport-DGE_modalites-mode-scrutin-mixte-compensatoire.pdf

⁴⁵ Statistique Canada. (2020). *Une étudiante sur dix a été agressée sexuellement dans un contexte d'études postsecondaires*. Ottawa : Statistique Canada. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/200914/dq200914a-fra.pdf?st=8qceSeJJ>

⁴⁶ Gouvernement du Québec. (2023). *Prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur*. Repéré à <https://www.quebec.ca/education/accompagnement-etudiants/soutien-etablissements/violence-intimidation/prevenir-contrer-violences-caractere-sexuel-enseignement-superieur>

antécédents ne soient pas utilisés contre lui ou elle après un certain temps »⁴⁷. Comme l'UEQ le soulignait en 2021, la problématique actuelle est « *qu'il n'existe pas de distinction faite entre les sanctions données en lien avec une violence à caractère sexuel et celle en lien avec toute autre faute* »⁴⁸. Ainsi, comme toutes autres fautes et dans plusieurs cas, les sanctions liées aux violences à caractère sexuel s'effacent directement du dossier du membre du personnel après un certain délai. Selon l'UEQ, on parle d'un délai de 12 à 24 mois, parfois plus court.

À l'Université Laval, par exemple, à l'article 8.1.24 de la Convention collective entre l'Université Laval et le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval, on indique que la durée des clauses d'amnistie est de 24 mois. Il devient donc énormément difficile de faire un suivi et de sanctionner une employée ou un employé dans le cas d'une récidive de violence à caractère sexuel. La CADEUL considère que le fait d'inclure les violences à caractère sexuel dans les clauses d'amnistie des conventions collectives des groupes d'employées et employés des établissements d'enseignement supérieur empêche la juste application de la loi et de son objectif, soit la mise en place de politiques efficaces au sein des établissements d'enseignement pouvant « *prévenir et combattre les violences à caractère sexuel dans le but d'assurer des lieux d'études et de travail sains, sécuritaires et respectueux* ». Par le fait même, la sécurité des étudiantes et étudiants en est compromise.

Recommandation 15 :

Que le gouvernement du Québec légifère afin que les violences à caractère sexuel soient exclues des clauses d'amnistie dans les conventions collectives des établissements d'enseignement supérieur.

5. Condition étudiante

⁴⁷ Rancourt, 2007, repéré dans : Union étudiante du Québec. (2021). *Clauses d'amnistie — Violences à caractère sexuel en milieu universitaire*. Repéré à <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/cd0c0f86-13d9-4574-b201-df4195132101.pdf>

⁴⁸ Union étudiante du Québec. (2021). *Clauses d'amnistie — Violences à caractère sexuel en milieu universitaire*. Repéré à <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/cd0c0f86-13d9-4574-b201-df4195132101.pdf>

Depuis l'automne 2019, à la suite de l'application de la réforme de la *Politique québécoise de financement des universités*, les droits de scolarité ont été déréglementés pour les personnes étudiantes internationales non exemptées des forfaires internationaux inscrites au premier et au deuxième cycle, à l'exception des maîtrises orientées vers la recherche. L'instauration de cette mesure permet aux universités de fixer elles-mêmes les montants des droits de scolarité pour la communauté étudiante internationale. Elle autorise aussi les universités à conserver les sommes versées par cette population en renonçant en contrepartie aux montants des subventions normées qui étaient autrefois versées par le gouvernement pour l'accueil et l'encadrement des personnes étudiantes internationales, soit les subventions pour l'enseignement, pour le soutien à l'enseignement et à la recherche ainsi que pour l'entretien des terrains et des bâtiments⁴⁹.

Depuis la mise en place de cette déréglementation, les frais de scolarité des personnes étudiantes internationales ont largement augmenté dans les universités québécoises. Selon les données de Statistique Canada colligées par La Presse, en 2020-2021, ces droits de scolarité atteignent en moyenne 26 054 dollars par année au premier cycle, soit une hausse de 27 % sur une période de quatre ans. À titre de comparaison, les droits de scolarité des personnes étudiantes québécoises sont de 2 626 dollars, soit une hausse plus modérée de 13%. Ainsi, parmi toutes les universités québécoises, les droits de scolarité des personnes étudiantes internationales sont actuellement entre trois et dix fois plus élevés que ceux des personnes étudiantes québécoises⁵⁰.

⁴⁹ À noter qu'en 2019, afin de favoriser le passage de l'ancienne formule de financement et d'amoinrir les impacts négatifs de la déréglementation pour les universités, principalement pour les universités francophones, le gouvernement s'est engagé à leur verser des subventions de soutien au recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux.

En date de publication des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2022-2023*, ces subventions sont toujours valides.

Gouvernement du Québec (2022b). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*. P.63-66. Repéré à <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/Regles-budgetaires-universites-Quebec-mai-2022.pdf>?

⁵⁰ Vailles, F. (19 avril 2022). *Les étudiants internationaux transforment les universités*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/affaires/chroniques/2022-04-19/financement-universitaire/les-etudiants-internationaux-transforment-les-universites.php>

En 2018, peu après l'annonce de la réforme de la *Politique québécoise de financement des universités*, la CADEUL a produit l'*Avis sur la déréglementation des frais de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux* afin de préciser nos inquiétudes face aux conséquences d'une telle mesure. Dans cet avis, nous avons notamment souligné que la hausse des droits de scolarité pour les personnes étudiantes internationales rendrait plus difficile l'accès à nos universités pour les personnes issues de familles aux revenus plus modestes⁵¹.

La CADEUL s'inquiétait aussi de la compétition et de l'iniquité qui pourrait s'instaurer entre les universités anglophones et francophones. En effet, les universités anglophones bénéficient d'un potentiel de recrutement plus diversifié en provenance principalement d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Europe. Dès lors, comme les personnes étudiantes internationales qui parlent l'anglais sont plus nombreuses et qu'elles proviennent généralement de régions où les conditions socioéconomiques sont avantageuses, un nombre plus élevé d'entre elles possède les moyens de déboursier davantage pour financer leurs études. La déréglementation des droits de scolarité risque ainsi d'entraîner un déséquilibre financier entre les universités anglophones et francophones. Cette situation pourrait aussi conduire à une éventuelle anglicisation des cours et programmes offerts dans les universités francophones afin d'attirer une population étudiante internationale anglophone et d'augmenter les revenus liés au recouvrement des droits de scolarité.

De plus, la CADEUL redoutait qu'un déséquilibre s'instaure entre les universités des grands centres et celles de régions. En effet, comme les universités des grands centres sont souvent plus attractives pour la population étudiante internationale, il deviendrait difficile pour les universités de régions d'attirer des personnes étudiantes internationales prêtes à payer des droits de scolarité de plus en plus élevés, réduisant ainsi la capacité de ces universités à se financer sous un système déréglementé. À cet égard, la CADEUL tient à souligner et saluer les récents investissements du gouvernement afin d'exempter certains frais de scolarité pour les personnes étudiantes internationales décidant d'étudier en français dans une université en région. Cette

⁵¹ Montégiani, M. et Hautval, M. (2018). *Avis sur la déréglementation des frais de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux*. Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL). P.20. Repéré à <https://cadeul.com/wp-content/uploads/2018/10/Avis-dereglementation.pdf>

mesure permettra d'accroître le nombre d'inscriptions dans les universités de régions et d'améliorer le taux de rétention des personnes étudiantes internationales au sein de ces régions.

Néanmoins, la CADEUL estime qu'il est nécessaire que le gouvernement annule la déréglementation des droits de scolarité. C'est une question d'équité et d'accessibilité aux études. Par ailleurs, on peut s'attendre à ce que la pénurie de main-d'œuvre qui a cours au Québec s'accélère dans les prochaines années. Il semble ainsi nécessaire d'attirer et de retenir le plus possible la main-d'œuvre qualifiée, ce qui pourrait être facilité par des droits de scolarité moins élevés pour la communauté étudiante internationale.

Recommandation 16 :

Que le gouvernement du Québec annule la déréglementation des droits de scolarité pour la communauté étudiante internationale et rétablisse le système de versements des subventions normées destinées aux universités.

Ensuite, en vertu des lois québécoise et canadienne en matière d'immigration, l'ensemble de la communauté étudiante internationale du Québec doit être couverte par une assurance maladie⁵². À leur arrivée au Québec, ces personnes sont ainsi automatiquement couvertes par le régime d'assurance privée imposé par leur université. Les personnes étudiantes qui proviennent de l'un des dix pays ayant signé une entente de sécurité sociale avec le Québec peuvent toutefois en être exemptées puisqu'elles sont couvertes par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Ces couvertures d'assurance privée représentent des coûts importants pour une population étudiante qui doit déjà faire face à la hausse des droits de scolarité en raison de la déréglementation abordée précédemment. À titre d'exemple, l'assurance privée imposée par l'Université Laval est d'un coût annuel de 972 dollars (Desjardins) et inclut l'assurance médicaments de la RAMQ.

⁵² Cette obligation ne s'étend pas à l'assurance médicaments qui demeure facultative.

Dans un récent avis, l'Union étudiante du Québec (UEQ) a calculé les coûts approximatifs que représenterait l'inclusion des personnes étudiantes internationales au sein des programmes d'assurance-maladie et d'assurance médicaments de la RAMQ. Selon ces calculs, moyennant une prime variant de 636 dollars à 704 dollars pour chaque personne étudiante, l'UEQ estime qu'il coûterait environ 745 millions de dollars sur une période de dix ans (2019-2028) au gouvernement pour inclure ces personnes aux deux régimes d'assurances⁵³. Dans sa récente plateforme pour les élections provinciales de 2022, l'UEQ recommande au gouvernement la mise en place de cette mesure⁵⁴.

Cet avis est partagé par la CADEUL qui recommande elle aussi cette mesure.

Recommandation 17 :

Que le gouvernement du Québec s'assure que l'ensemble des personnes étudiantes internationales soient admissibles à l'assurance maladie et l'assurance-médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), et ce, à un coût annuel moins élevé que leur régime d'assurance privée.

D'autre part, la CADEUL estime que le gouvernement devrait revenir aux anciennes conditions du programme d'expérience québécoise (PEQ). À la suite de la réforme de ce programme en 2020, le PEQ requiert qu'une personne issue de la communauté internationale travaille à temps plein pendant 12 mois avant de pouvoir faire une demande de certificat de sélection du Québec (CSQ), lequel est nécessaire pour effectuer une demande de résidence permanente canadienne.

⁵³ Latulipe Loïsel, A. (2021). *Les frais pour soins de santé des étudiantes et des étudiants internationaux : Enjeux et solutions*. Union étudiante du Québec (UEQ). P.39. Repéré à https://unionetudiante.ca/download/avis-frais-de-soins-de-sante-de-communaute-etudiante-internationale-20210410/?wpdmdl=5257&ind=9RQZlht6QB-o3QDcN_dIzVh9Xh9P2-4AlqwRmQtZKIMckjXbYhqG4eDSII Sps2aQ

⁵⁴ Perron, C. (2021). *Plateforme de revendications – Élections provinciales 2022*. Union étudiante du Québec (UEQ). P.12. Repéré à <https://unionetudiante.ca/download/plateforme-de-revendications-elections-provinciales-2022/?wpdmdl=5644>

Pour être éligible à l'obtention du CSQ via le PEQ, ce ne sont pas toutes les catégories d'emplois qui sont considérées⁵⁵. Les personnes qui occupent des emplois moins qualifiés, par exemple en restauration ou dans la vente au détail, ne peuvent donc pas déposer de demande pour un CSQ. Enfin, seuls trois mois de stages étudiants peuvent être reconnus sur les 12 mois requis du PEQ.

Les exigences du PEQ nuisent donc aux personnes étudiantes internationales qui souhaitent s'installer de façon permanente au Québec. Afin de s'attaquer à la pénurie de main-d'œuvre, le Québec devrait plutôt s'assurer de retenir les personnes étudiantes internationales déjà présentes dans la province et qui ont investi du temps et de l'argent dans l'obtention d'un diplôme d'études. Le gouvernement a indiqué vouloir modifier de nouveau le PEQ ce printemps : nous sommes toujours en attente des modalités précises de cette modification.

Recommandation 18 :

Que le gouvernement du Québec modifie le Programme d'expérience québécoise (PEQ) afin qu'il revienne aux conditions en place avant que le programme soit réformé en 2020.

En ce qui concerne la communauté étudiante autochtone, dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement du Québec s'est engagé à investir 45,7 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour mieux répondre à leurs besoins au sein des établissements d'enseignement postsecondaire. Cette somme, représentant en moyenne 9,14 millions de dollars par année, constitue une hausse importante par rapport à l'enveloppe budgétaire de 3 millions de dollars consentie précédemment⁵⁶.

Le gouvernement prévoit que les sommes investies permettront notamment de « *faciliter l'accès de ces communautés aux logements et aux services de garde, tout en améliorant les services au*

⁵⁵ Seules les personnes qui travaillent dans les catégories 0, A et B de la classification nationale des professions (CNP) sont éligibles pour l'obtention du CSQ via le PEQ.

Gouvernement du Canada (2022). *Trouver la CNP*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/trouver-classification-nationale-professions.html>

⁵⁶ Finalement, l'enveloppe disponible s'est avérée de 6 932 100 \$ pour l'année 2022-2023. Gouvernement du Québec (2023). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*. p. 53. Repéré à <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/regles-budgetaires-universites-2023-2024-mai-2023.pdf>

sein de leurs milieux de vie, tels que les services de soutien ou l'animation culturelle »⁵⁷. À cet égard, le gouvernement s'est déjà engagé à investir 5 millions de dollars pour la construction de résidences destinées aux personnes étudiantes autochtones et à leur famille sur le campus de l'Université Laval⁵⁸. La CADEUL tient à saluer ces investissements et souhaite que ceux-ci se pérennisent. En ce sens, le gouvernement se devra d'investir des sommes similaires dans ses prochains budgets.

Recommandation 19 :

Que le gouvernement du Québec maintienne dans ses prochains budgets le même niveau d'investissements pour répondre aux besoins des personnes étudiantes autochtones que ceux prévues jusqu'en 2027, soit une somme minimale de 9 millions de dollars par année.

Enfin, en ce qui a trait au soutien à la santé mentale chez la communauté étudiante, des sommes importantes ont récemment été consenties par le gouvernement. Dans son *Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026* (PASMÉ), le gouvernement prévoit en effet investir près de 60 millions de dollars sur cinq ans (2021-2026) pour le soutien à la santé mentale dans les universités⁵⁹. Dans le budget de 2022, une somme de 35 millions de dollars sur cinq ans (2022-2027) pour bonifier le plan d'action a aussi été annoncée par le gouvernement⁶⁰.

La CADEUL se réjouit de ces investissements. Elle estime toutefois que les problématiques en santé mentale déjà bien documentées avant la pandémie de COVID-19 ont été largement

⁵⁷ Gouvernement du Québec (2022c). *Budget 2022-2023*. P. D.20. Repéré à http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2022-2023/documents/Budget2223_PlanBudgetaire.pdf

⁵⁸ Radio-Canada (2021). *Logement étudiant : la sécurisation culturelle au cœur de projets immobiliers*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1838499/logement-etudiant-autochtone-universite-laval-danielle-mccann>

⁵⁹ Gouvernement du Québec (2021). *Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026*. Repéré à <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/PASME.pdf>

⁶⁰ Gouvernement du Québec (2022c). *Op.cit.* P.D.21

exacerbées durant cette période⁶¹. La CADEUL est donc d'avis que les sommes investies dans le PASMÉ doivent se pérenniser, en plus des sommes allouées dans le plus récent budget.

D'autre part, comme les modalités de mise en place des futurs corridors de services en santé mentale annoncés dans le PASMÉ n'ont pas encore été clairement définies, la CADEUL s'attend à ce que le gouvernement offre rapidement des précisions à ce sujet.

Recommandation 20 :

Que le gouvernement du Québec maintienne dans ses prochains budgets le même niveau d'investissements pour développer l'offre de service en santé mentale dans les universités que ceux prévues jusqu'en 2026, soit une somme minimale entre 17 et 22 millions de dollars par année.

Recommandation 21 :

Que le gouvernement du Québec définisse clairement les modalités de mise en place des futurs corridors de services en santé mentale entre les établissements d'enseignement supérieur, le réseau de santé et des services sociaux et les organismes communautaires.

En ce qui concerne les stages étudiants, les derniers investissements du gouvernement du Québec, soit les bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires et plus récemment les bourses Perspective Québec, ont été accueillis comme un élément positif dans la

⁶¹ Au Québec, l'Enquête « *Sous ta façade* » (2019) menée par l'Union Étudiante du Québec (UEQ) révèle que pas moins de 58% de la population étudiante universitaire québécoise présente un niveau élevé de détresse psychologique. Une enquête de suivi effectuée durant la pandémie en novembre 2020 par l'UEQ, *l'Enquête courte sur la santé psychologique étudiante au Québec en temps de pandémie de la COVID-19*, démontre quant à elle que 51% des personnes étudiantes sondées disent que leur niveau de détresse psychologique a augmenté durant la session d'automne 2020. Entre autres, 61% de ces personnes étudiantes disaient manquer de compagnie, 72% disaient se sentir isolées et 64% disaient que leur satisfaction face à leur vie sociale avait diminué.

Bérard, J., Bouchard, J. & Roberge, V. (2019). *Enquête « sous ta façade » : Enquête panquébécoise sur la santé psychologique étudiante*. Union étudiante du Québec (UEQ). Repéré à <https://unionetudiante.ca/wp-content/uploads/2019/11/Rapport-UEQ-Sous-ta-fa%C3%A7ade-VFinale-FR.pdf>

Bérard, J., Bouchard, J. & Fournier, A-V. (2021). *Enquête courte sur la santé psychologique étudiante au Québec en temps de pandémie de la COVID-19*. P.4. Union étudiante du Québec (UEQ). Repéré à https://unionetudiante.ca/wp-content/uploads/2021/02/UEQ_RapportEnque%CC%82te-COVID-19_20210208_Grf-VF-1.pdf

lutte générale à la précarité chez les étudiants.

Néanmoins, de nombreuses associations étudiantes québécoises considèrent que plusieurs personnes stagiaires ont été laissées pour compte. En effet, bien que les bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires permettent de réduire la précarité pour celles et ceux effectuant un stage dans certains secteurs d'activités, la liste de formations touchées par cette bourse comprend seulement huit domaines⁶², dont seulement un qui concerne les étudiants de premier cycle à l'Université Laval. En effet, plusieurs secteurs se sont vus retirer l'accès à la Bourse de soutien à la persévérance avec l'arrivée du programme de bourse Perspective Québec. Toutefois, rappelons que Perspective Québec n'a pas comme objectif la rémunération ou la compensation pour les stages, mais plutôt l'accélération et l'augmentation de la diplomation dans des secteurs en pénurie de main-d'œuvre. Pour plusieurs associations étudiantes, les bourses Perspective Québec ne sont pas considérées comme un gain dans le dossier de la rémunération des stages.

Afin de rendre les conditions de stages plus équitables, la CADEUL est donc d'avis que chaque stagiaire qui effectue des tâches s'apparentant à un travail réel devrait obtenir une compensation financière sous forme de bourse ou obtenir un salaire pour les heures de stage travaillées.

Une telle mesure permettrait de soutenir financièrement plusieurs personnes étudiantes, dont notamment celles effectuant leur stage dans le réseau public, parapublic et communautaire. Par le fait même, cette mesure aurait pour effet de valoriser l'emploi chez les femmes dans le domaine du « care », un domaine où les stages sont généralement peu rémunérés et où nous connaissons actuellement une pénurie de main d'œuvre.

Enfin, soulignons que pour implanter cette mesure, il sera important que le gouvernement définisse quels seront les stages qui devront être compensés financièrement et/ou rémunérés. En ce sens, dans son document *Stages étudiants : Portrait, enjeux et pistes de solutions* (2019), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, désormais le ministère de l'Enseignement supérieur, classifiait les stages sous trois catégories distinctes :

⁶² Gouvernement du Québec. (2023). *Programmes de formation admissibles – Bourses pour les stagiaires*. Repéré à <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/bourses-soutien-stagiaires/programmes-admissibles>

« Un stage d’observation vise notamment à explorer les principales caractéristiques des milieux de travail où l’étudiant sera appelé à exercer des activités, un stage d’acquisition de compétences vise entre autres à mettre progressivement des acquis en pratique alors qu’un stage de mise en œuvre de compétences permet notamment de mobiliser l’ensemble des connaissances, des habiletés et des attitudes acquises au cours de la formation. »⁶³

En s’appuyant sur cette définition, la CADEUL estime que la compensation financière ou la rémunération des stages devrait cibler plus particulièrement les stages de mise en œuvre de compétences et les stages d’acquisition de compétences.

Recommandation 22 :

Que le gouvernement du Québec rémunère toutes les personnes étudiantes qui réalisent un stage dont les tâches s’apparentent en majeure partie à un emploi réel, tels que les stages de mise en œuvre de compétences et les stages d’acquisition de compétences.

⁶³ Ministère de l’Enseignement supérieur. *Stages étudiants : Programmes d’études professionnelles, techniques et universitaires : Portrait, enjeux et pistes de solutions*. P.2 Repéré à <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdncontenu/adm/min/education/publications-adm/soutien-etablissements/Stages-etudiants-Portrait-enjeux-pistes.pdf>